



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

**Délibération n° 04-19052025-07 : Aménagement d'un local situé dans l'immeuble Le Saphir
Programme de travaux et demande de subvention auprès du Département de l'Isère**

Par une délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'un local vacant situé dans l'immeuble Le Saphir afin, notamment, de pouvoir relocaliser les activités du Centre de Loisirs qui se tenaient préalablement à Rif Fontan.

Cette délibération donnait également délégation à Monsieur le Maire pour déposer les autorisations d'urbanisme et lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces travaux. Au cours des derniers mois, le cabinet d'architecte Sens Montagne, missionné par la commune, a conduit des études qui ont abouti à la remise d'un dossier d'avant-projet d'aménagement et au dépôt d'un dossier d'Autorisation de Travaux qui est en cours d'instruction.

Ce projet, construit avec les équipes du Pôle Enfance et du Centre de Loisirs et avec le Bureau municipal, prévoit un aménagement modulaire qui permettra :

- Le fonctionnement du centre de loisirs lors des saisons touristiques et tout particulièrement des vacances scolaires avec l'aménagement de trois salles d'activités (Petits Randonneurs, Randonneurs & Alpains), de sanitaires, de vestiaires, d'un bureau et d'un espace office pour la réchauffe des repas préparés par les équipes du service de restauration de la commune
- La transformation des espaces d'activités en un seul espace de l'ordre de 75 m² qui pourra être mobilisé pour l'accueil d'expositions, de vernissages, de séminaires ou encore d'animations proposées par l'Office de Tourisme...

La consultation pour les marchés de travaux devrait être prochainement publiée, pour un budget estimé à ce stade de l'ordre de 306 460 € HT et un début de travaux à l'automne prochain.

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des investissements des communes mise en œuvre à l'échelle du territoire de l'Oisans, le Département de l'Isère a décidé d'apporter son soutien aux projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes : bâtiments communaux, aménagements de village, aménagements liés au développement touristique...

Les travaux d'aménagement du local du Saphir répondent à ces critères. Il est donc proposé de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale Oisans.



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- CONFIRME la réalisation des travaux d'aménagement du local situé dans l'immeuble Le Saphir pour un montant en phase AVP de 306 460 € HT
- SOLLICITE une subvention de 45 000 € auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale Oisans.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel joint à la présente délibération.
- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire

Yves GENEVOIS



Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Plan de financement global des travaux d'aménagement du local à destination de Centre de Loisirs et de salle à usage multiple

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
État			
État			
Région	Contrat Région / Bonus ruralité	90 000	30%
Département	Dotation territoriale	45 000	15%
Autre			
Total des cofinanceurs publics		135 000	45%
Autofinancement		171 460	55% %
Autres privés			
Coût total du projet HT		306 460 €	